



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 9963

## Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA appliqué à l'industrie phonographique. En effet, les Français n'étant pas tous égaux face à l'accès à la culture, en raison des prix souvent trop élevés des disques, et bien qu'un effort ait déjà eu lieu en 1987 pour faciliter cette démocratisation, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à l'application d'une baisse de la TVA à 5,5 % dans ce secteur.

## Texte de la réponse

La baisse du taux de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux disques soulève principalement trois difficultés. Elle aurait un coût budgétaire de plus de 2 milliards de francs. Sur le plan social, d'autres mesures apparaissent plus prioritaires. Enfin, elle se heurte à une difficulté juridique. En effet, elle irait à l'encontre des engagements communautaires de la France car les disques ne figurent pas sur la liste des biens auxquels les Etats membres peuvent appliquer un taux réduit de T.V.A. Dans la perspective du réexamen de cette liste, la France avait officiellement saisi la commission européenne, seule habilitée à en proposer la modification au Conseil, qui statue à l'unanimité, d'une demande visant à y inclure les disques ainsi que les CD-Rom et compacts-disques interactifs. La Commission a refusé de prendre en compte cette demande. Dans son rapport du 13 novembre 1997 relatif au champ d'application des taux réduits de TVA, la Commission a déclaré une nouvelle fois qu'elle n'y était pas favorable et qu'elle ne ferait dès lors aucune proposition pour inclure ces biens dans la liste de ceux pouvant bénéficier du taux réduit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henry Chabert](#)

**Circonscription :** Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9963

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 621

**Réponse publiée le :** 11 mai 1998, page 2662